



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/02/2023

Date de mise en ligne :
14/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

Date de convocation :
03/02/2023

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Olivier WEILAND, Mme Annie REVOL, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

EXCUSES : Benjamin EXCOFFIER, ayant donné pouvoir à Olivier TRIMBUR

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Marie-Christine REY

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

❶ Désignation du secrétaire de séance :

Mme Marie-Christine REY est désignée secrétaire de séance.

❷ Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2023 :

Le compte-rendu du conseil du 12 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

❸ Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Néant.

❹ Délibérations à l'ordre du jour :

TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN MAZOT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire expose au conseil qu'un mazot en madrier est à l'abandon depuis de nombreuses années et que ce dernier mériterait d'être réhabilité et mis en valeur, au titre du patrimoine communal. En effet, ces mazots alpins, construits par les agriculteurs principalement entre fin 18ème et début 19ème siècle, utilisés pour le stockage des salaisons, des céréales et même des documents familiaux, revêtent un caractère culturel et patrimonial remarquable, se devant d'être protégés.

Il est donc proposé au conseil de réhabiliter et déplacer le mazot sur la parcelle communale cadastrée A 1199. Monsieur le maire rappelle au conseil, que la SEMCODA a donné son accord par courrier en date du 20/01/2023, pour la prise en charge du mazot, initialement implanté sur la parcelle A 2422, "Pré Guémet".

A ce titre, la commune a sollicité plusieurs devis et qui font état d'un montant de 1 120 € HT pour le terrassement et les fondations, puis 6 935 € HT pour la réfection de la toiture et le déplacement du mazot.

Soit un montant global estimé de 8 055.00 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant : un autofinancement à hauteur de 1 655 €, des demandes de subventionnement auprès du conseil départemental et conseil régional pour 4 000 €, ainsi qu'auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour 2 400 €.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Accepte** dans les termes précités, la réhabilitation du mazot et son déplacement sur la parcelle A 1199.

➤ **Approuve** le plan de financement et **autorise** Monsieur le maire à solliciter le conseil régional et le conseil départemental à des fins de subventionnement, ainsi que l'Etat au titre de la DETR.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2022 - EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur ALLET-COCHE s'occupe depuis plusieurs années du gardiennage de l'église et des tâches associées. Une indemnité peut être versée et est représentative des frais exposés dans ce cadre.

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 17 août 2022 relative au montant maximum susceptible d'être alloué au gardien de l'église pour 2022 et considérant que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire préfectorale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer, pour Monsieur Claude ALLET-COCHE en charge du gardiennage de l'église de Bluffy, le plafond indemnitaire qui est maintenu à 479,86 € en 2022 pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Décide** de verser à Monsieur Claude ALLET-COCHE une indemnité de **479,86 €** pour le gardiennage de l'église communale et ce au titre de l'année 2022 ;

➤ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire rappelle à ce titre la grande disponibilité de M. Claude ALLET-COCHE.

SUBVENTION 3EME EDITION "LE MAI, LE JOLI MAI A BLUFFY"

Fort du succès de la deuxième édition en mai 2022, Monsieur le Maire expose au conseil que la 3^{ème} édition de l'évènementiel "le mai, le joli mai à Bluffy" se tiendra début mai 2023.

Le thème de cette année permettra de remettre chacun en lien avec son environnement, par des expositions photos avec concours, des animations culturelles notamment une journée du livre, des représentations théâtrales, ainsi que des animations pour les plus jeunes.

M. le maire rappelle également que cet évènementiel permet d'entretenir le lien entre les habitants de la commune, garant également du lien intergénérationnel, s'adresse à la population du Grand Annecy ainsi qu'à une population touristique et permet enfin la promotion des associations locales.

Le budget prévisionnel faisant état d'un coût total de 10 800 €, repartit entre la mise en place de l'exposition photos pour 5 400 €, les animations culturelles, théâtrales et ludiques pour 4 100 € et le matériel ainsi que l'alimentation pour 1 300 €.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Autorise** les dépenses afférentes à cet évènement ;

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les conseil régional et départemental à des fins de subventionnement pour un montant de 8 500 €.

Marie-Christine REY détaille tous les postes de dépenses prévisionnels.

5 Questions diverses :

Commission finances : M. STILHE propose la tenue de la commission finances dédiée au budget 2023, le jeudi 9 mars 2023.

Fête de village : Monsieur le maire propose au conseil d'organiser la fête du village au Bosson, à l'occasion de l'inauguration de la place du Bosson.

Primes et indemnités : Monsieur le maire fait part au conseil de sa volonté de procéder à une augmentation du personnel communal, au même titre que la prime de vie chère attribuée par le Grand Annecy.

Statistiques : Monsieur le maire revient sur les statistiques administratives et comptables. Ainsi, le nombre de mandats est passé de 566 en 2020 à 630 en 2022, le nombre de délibérations quant à lui, au nombre de 24 en 2020 est passé à 43 en 2022, traduisant une activité soutenue.

Travaux mairie : l'AAPC travaux est mis en ligne depuis le 23 janvier 2023, avec une remise des offres fixée au 24 février 2023 17H au plus tard.

Affaires scolaires : Dans la lignée des discussions du conseil en séance du 12 janvier dernier, Monsieur le maire informe de la tenue d'une réunion avec les élus Veyrolains le 17 février prochain. L'objectif sera de pouvoir proposer une autre offre de scolarisation des enfants Bluffaty, en partenariat avec la mairie de Veyrier du Lac, et ce, dans des conditions financières acceptables pour la commune de Bluffy, clôturant ainsi un vieux contentieux avec la commune de Menthon Saint-Bernard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 20h40.

Le prochain conseil se tiendra le 16 mars 2023.

Le secrétaire de séance,
Marie-Christine REY



Le Maire,
Olivier TRIMBUR

